

Deuxième session ordinaire du Conseil d'administration

Rome, 14-17 novembre 2011

## RAPPORTS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 10 de l'ordre du jour

Pour information\*



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/2011/10-A/4
30 septembre 2011
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTIONS PROLONGÉES DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT APPROUVÉES PAR LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 30 JUIN 2011—RÉPUBLIQUE DU CONGO 200147

Assistance aux réfugiés de la République démocratique du Congo se trouvant dans la province de la Likouala en République du Congo

Nombre de bénéficiaires	115 100
Durée du projet	22 mois (mars 2011–décembre 2012)
Quantité de produits alimentaires fournie par le PAM	25 698 tonnes
Coût (dollars ÉU.)	
Coût des produits alimentaires pour le PAM	11 016 892
Coût total pour le PAM	33 827 940

<sup>\*</sup> Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (http://www.wfp.org/eb).

2 WFP/EB.2/2011/10-A/4

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur régional, ODN\*: M. S. Samkange tél.: 066513-2262

Directrice de pays, République Mme A. Loriston alix.loriston@wfp.org du Congo, ODN:

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme I. Carpitella, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).



<sup>\*</sup> Bureau régional de Nairobi (Afrique orientale et centrale)

WFP/EB.2/2011/10-A/4

## RÉSUMÉ

1. Les combats que se livrent des groupes ethniques dans la province de l'Équateur, en République démocratique du Congo (RDC), ont poussé des milliers de personnes à chercher refuge dans cinq districts de la province de la Likouala en République du Congo, dès octobre 2009. La Likouala est l'une des régions les plus pauvres, et actuellement la plus exposée à l'insécurité alimentaire, du Congo. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 115 100 réfugiés ont été accueillis par les communautés vivant sur les rives des fleuves Oubangui et Congo, leur arrivée ayant accru de 89 pour cent la population de la province de la Likouala. À la demande du Gouvernement congolais, le PAM a lancé, en janvier 2010, l'opération d'urgence 200095 (Assistance alimentaire en faveur des réfugiés congolais dans la province de la Likouala), qui a permis d'éviter que la malnutrition liée au manque de nourriture ne se répande chez les femmes et les enfants, ce malgré d'énormes difficultés logistiques.

- 2. En juin 2010, le HCR et les Gouvernements du Congo et de la RDC ont signé un accord prévoyant le rapatriement progressif et volontaire des réfugiés. D'après le HCR, 80 pour cent des réfugiés ont dit souhaiter retourner dans leur pays d'origine si la situation en matière de sécurité s'améliorait; cependant, début 2011, ils n'étaient qu'un millier à avoir fait le voyage de retour. En mars 2011, l'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) 200147 a été approuvée afin d'aider le Gouvernement congolais et le HCR à rapatrier les réfugiés en 2011–2012 et à renforcer leur capacité de résistance. Une mission d'évaluation conjointe a permis de constater que 75 pour cent des ressortissants de la RDC réfugiés dans la Likouala avaient une consommation alimentaire inadéquate et que leur survie dépendait en grande partie de la pêche saisonnière, d'emplois temporaires, du petit commerce et du recours à des moyens de subsistance dégradants, illégaux ou dangereux.
- 3. L'IPSR 200147 vise à protéger la sécurité nutritionnelle et alimentaire des ressortissants de la RDC qui se sont réfugiés dans la province de la Likouala, notamment les femmes et les enfants, en procédant à des distributions générales de vivres et en remettant des colis de rapatriement aux personnes rentrant chez elles. Conformément à ce qui a été recommandé à l'issue de la mission d'évaluation conjointe, des rations partielles seront distribuées aux communautés d'accueil afin de compléter leurs sources de nourriture.
- 4. L'IPSR concourt à la réalisation de l'Objectif stratégique 1 du PAM (Sauver des vies et protéger les moyens de subsistance dans les situations d'urgence) et de l'objectif du Millénaire pour le développement 1 (Réduire l'extrême pauvreté et la faim). La réussite de l'intervention sera tributaire de la poursuite des efforts déployés en RDC pour réconcilier les groupes ethniques et renforcer la sécurité dans les zones de rapatriement. La détérioration possible des conditions de sécurité pendant la période précédant les élections nationales en RDC en novembre 2011 pourrait ouvrir la voie à de nouvelles vagues de réfugiés.

